Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 2026-06-07
ID : 022-212201248-20260605-2026_06_07-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LESCOUËT-GOUAREC

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lescouët-Gouarec, régulièrement convoqués le vingt-huit mai deux-mil vingt-six se sont réunis à la salle du conseil , sous la présidence de Madame Geneviève PINTO, Maire qui procède à l'appel des membres.

Etaient présents : Geneviève PINTO, Steven FLAMEN, Anne-Laure LE GUILLOU, Gwen LE GRATIET, Marie-José NOZAHIC, Armel BELLIOT, Jacques LE CORRE , Ronan CAIGNEC, Jérémia BERDJA, Louise PALMER

Etaient absents : Cécile GAINON

Pouvoirs : néant
Assistaient également : Mme Claude SOITEUR-GUILLEMIN secrétaire générale de mairie.

Mme Anne-Laure LE GUILLOU a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance
Membres en exercice : 11
Présents: 10
Votants : 10
Quorum à atteindre : 6 présents

Délibération n°2026-06-07- DEMANDE DE FINANCEMENT AUTITRE DU FONDS DE CONCOURS DE LA CCKB POUR LE PROJET DE LA CREATION DE LOGEMENTS AUX 2 ET 60 GRAND'RUE

Madame le Maire rappelle et présente au conseil municipal le projet de rénovation des bureaux de l'ancienne Mairie en logement locatif-colocation et l'acquisition d'un logement vacant à réhabiliter en centre-bourg, la Maison Thomas :

Pour les bureaux de l'ancienne mairie situés au 60 grande rue. Il s'agit de locaux, aménagés en 2007 dans l'ancien préau pour accueillir le comité d'entraide puis la mairie qui sont vacants depuis 2023.La municipalité souhaite y créer un logement T3 entièrement rénové. Ce logement pourra accueillir soit une colocation, soit une famille, afin de répondre à la tension immobilière sur la CCKB.
Pour la maison Thomas, située au 2 grande rue. Il s'agit d'une ancienne droguerie, vacante depuis de nombreuses années, dont la dernière tentative d'achat remonte à 2014.La commune a décidé en juillet 2025 d'acquérir ce bâtiment pour le réhabiliter. L'objectif est de mettre fin à sa vacance en le proposant à la location. Plusieurs options sont envisagées : un logement familial, une colocation ou la création de plusieurs logements.

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
Détail des principaux postes de dépenses		***Détails des principaux postes de recettes***		
Achat maison Thomas	42 000 €	**Subventions:**		
Electricité ancienne mairie	6 874 €	Etat (précisez) -DETR	1 960 €	2.83%
Menuiseries ancienne mairie	7 425 €	Région (précisez)		
Plomberie ancienne mairie	6 862 €	Département (précisez)		

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 2026-06-07
ID : 022-212201248-20260605-2026_06_07-DE

Peintures ancienne mairie	6 067 €	Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	12 000 €	17.34%
		Fonds européens (précisez)		
		Autres (précisez)		
		Commune (min. 20%)	55 270 €	79.83 %
Total des Dépenses	**69 230 €**	**Total des Recettes**	**69 230 €**	100 %

Vu le pacte financier et fiscal de la Communauté de Communes instaurant un dispositif de fonds de concours communautaire approuvé par délibération du conseil municipal du 6 novembre 2025.,

Vu le règlement général de fonds de concours approuvé par délibération du conseil municipal du 6 novembre 2025

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Valide le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus
- Demande à bénéficier des aides au titre du fonds de concours de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh et de la DETR.
- Autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles de chacun des fonds sollicités.

Le Maire,
Geneviève PINTO

MAIRIE DE LESCOUËT-GOUAREC
Côtes d'Armor

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans susdits

Extrait certifié conforme au registre
Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 09/06/2026
De la publication le 08/06/2026